



Dois je changé la carte grise?

Par **montella09**, le **28/07/2014 à 21:43**

Bonjour,rnrnMa compagne et moi avons un véhicule qui appartient et qui nous est prêté quotidiennement depuis près d'un an par les parents de ma compagne. Récemment nous avons changé de région. Nous habitons désormais en Haute Garonne alors que les parents de ma compagne vivent dans le nord de la France. Devons nous changer de carte grise bien que le véhicule nous appartienne pas ?rnrn[fluo]Merci.[/fluo] **(indispensable sur nos forum)**

Par **aleas**, le **28/07/2014 à 22:24**

Bonjour,rnrnRien n'interdit de conduire le véhicule prêté par une tierce personne.rnrnPour l'assurance il faut indiquer le lieu de "stationnement" habituel du véhicule, les tarifs ne sont pas les mêmes selon les régions, les villes. Le certificat d'immatriculation (carte grise) peut être au nom d'une personne, l'assurance au nom d'une autre.

Par **chaber**, le **29/07/2014 à 06:29**

bonjourrnrn[citation]Pour l'assurance il faut indiquer le lieu de "stationnement" habituel du véhicule, les tarifs ne sont pas les mêmes selon les régions, les villes. Le certificat d'immatriculation (carte grise) peut être au nom d'une personne, l'assurance au nom d'une autre.[/citation]tout à faitrnrnJ'ajouterai qu'il serait même préférable d'en- déclarer le(s) conducteur(s) habituel(s) du véhiculern- vérifier l'usage, par exemple promenades-trajets travailrnrn- vérifier s'il n'y a pas de franchise en cas de prêt

Par **montella09**, le **30/07/2014** à **09:28**

Tapez votre texte ici pour répondre ..Je vous remercie pour vos réponses... je vais compléter en précisant que l'assurance est déjà a notre nom. Nous avons également fait le changement d'adresse aupres de notre assureur. Notre problème se pose uniquement pour la carte grise. Sommes nous obliger de changer de carte grise puisque nous changeons de region et malgré que le véhicule ne nous appartient pas?

Par **aleas**, le **30/07/2014** à **09:58**

Bonjour,rnrnPrenez la peine de lire les réponses qui vous ont été données, vous serez correctement renseigné.

Par **Lag0**, le **30/07/2014** à **13:40**

Bonjour,rnComment voudriez-vous faire changer la carte grise d'un véhicule qui ne vous appartient pas ?rnPour pouvoir faire modifier la carte grise, il faut être le propriétaire !